

Subvention au Sport de Haut Niveau - Contrats d'Objectifs «Sports Collectifs» - Saison 1996 - 1997 - Versement anticipé de la mensualité de juin 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 24 juin 1996, le Conseil Municipal a approuvé le principe de mensualisation des contrats d'objectifs «sports collectifs» pour la saison 1996-1997.

Deux clubs bisontins, le BRC «Football» et l'ESB M «Hand-ball» rencontrent, en raison d'un parcours sportif difficile, quelques vicissitudes au niveau de leur trésorerie.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser la dernière mensualité de juin 1997, à savoir :

| | |
|---------------------------|-----------|
| . BRC «football» (CN.1) | 72 000 F |
| . ESB M «hand-ball» (D.1) | 103 500 F |

par anticipation, et à titre exceptionnel, afin de leur permettre de faire face à leurs échéances financières.

Cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.251.65748 - code projet 90012 - code service 20300 du Budget Primitif 1997.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 7 mai 1997.